

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

" VENTES "

REMUNERATION

Pourcentages appliqués sur le montant de la transaction
par tranche du montant de la transaction

Montant de la transaction par tranche de prix de vente	Locaux à usage d'habitation ou mixte (habitation professionnel)	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de bail Et Locaux industriels	PROPRIETES FORETS ETANGS
FORFAIT jusqu'à 55 000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €
DE 55 001 à 68 600 €	8, 00 %	10, 00 %	8, 00 %	10, 00 %	8, 00 %
DE 68 601 à 137 200 €	7, 00 %	10, 00 %	7, 00 %	10, 00 %	7, 00 %
DE 137 201 à 228 700 €	6, 50 %	10, 00 %	6, 50 %	10, 00 %	6,50 %
AU DESSUS DE 228 700 €	6, 00 %	10, 00 %	6, 00 %	9, 00 %	6, 00 %

Calcul de nos honoraires pour une vente de 120 000 euros :

Jusqu'à 55 000 euros : forfait de 5 000 euros
De 55001 à 68 600 euros : $13\,599 \times 8\% = 1\,088$ euros
De 68 601 à 120 000 euros : $51\,399 \times 7\% = 3\,598$ euros
Honoraires de l'agence 9686 euros

AVIS DE VALEUR : 180 euros T.T.C pour chaque bien dont une estimation est demandée (succession, partage, licitation, ISF etc...)

CHARGE DE LA REMUNERATION

VENDEUR / ACQUEREUR / MANDAT DE RECHERCHE SUIVANT LES MANDATS

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

" LOCATIONS "

REMUNERATION

Pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel hors charges

HONORAIRES (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989) Et décret 2014-890 du 1/08/2014	Local à usage commercial ou industriel	Locaux à usage professionnel	Location de terrain de loisirs	Location de chasse	Locations Résidences secondaires	Locaux à usage d'habitation principale ou mixte (habitation professionnelle) Durée de la location		
						1 an	3 ans	6 ans
			800 euros					
Forfait								
Pourcentage du loyer annuel bailleur					7,5 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %
Pourcentage du loyer annuel locataire	15 %	15 %		15 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %
Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci – contre :	Preneur	Preneur	Rémunération partagée par moitié entre bailleur et preneur	Preneur	- Preneur : 7,5 % comprenant : - honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail. - L'état des lieux d'entrée est fait par l'agence, 2 euros du m ² de la surface habitable totale du logement. - Bailleur : 7,5 % comprenant : - honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail. - L'état des lieux d'entrée est fait par l'agence soit 2 euros du m ² de la surface habitable totale du logement. - + 50 € d'honoraires d'entremise.			